



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

18 - Environnement

Soutien exceptionnel au Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) pour les 30 ans de l'éducation à l'environnement en Bretagne

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2022 ;

Expose :

Depuis 2000, le Département mène une politique d'éducation à la nature et à l'environnement en faveur des jeunes breilliens et du grand public afin de sensibiliser au respect de la nature et de l'environnement.

Cette politique se traduit par un certain nombre d'actions dont le soutien financier aux associations d'éducation à l'environnement parmi lesquelles le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB). Véritable structure d'animation et de coordination pour la mobilisation des acteur.rices pour le développement des actions d'éducation à l'environnement en Bretagne, le REEB est devenu un partenaire essentiel du Département.

Depuis 2007, le Département a signé une convention de partenariat pluriannuelle avec le REEB. Ce partenariat permet l'organisation de rencontres régionales annuelles des acteur.rices concerné.es, la formation de professionnel.les, la diffusion de ressources et d'outils pédagogiques, la transmission d'informations pédagogiques via notamment la revue Polypode que le Département diffuse gratuitement dans tous les collèges d'Ille-et-Vilaine.

Dans ce cadre le REEB reçoit une subvention annuelle portée à 5 400 € en 2022.

Le REEB souhaite célébrer, en octobre 2022, les 30 ans de l'éducation à l'environnement en Bretagne.

A ce titre, le REEB sollicite un soutien exceptionnel du Département d'Ille-et-Vilaine afin d'organiser un évènement convivial et régional à destination du grand public du 1er au 31 octobre et d'en faire la promotion et la communication.

Cet évènement a pour vocation de donner de la visibilité à l'éducation à l'environnement et d'accélérer l'engagement citoyen.ne en faveur de la transition écologique.

Le coût global pour l'organisation de cet évènement est estimé à 41 710 €. Les participations financières de l'Etat, de la Région et des Départements bretons sont sollicitées.

Il est proposé à la commission permanente que le Département d'Ille-et-Vilaine participe à hauteur de 2 000 € à cet évènement par le biais d'un soutien financier exceptionnel au REEB.

Cette dépense liée au budget annexe biodiversité et paysage, sera imputée en tant que dépense de fonctionnement sur la ligne 65-738-6568 - P433-réservation n° 66.

Décide :

- d'attribuer un soutien financier de 2 000 € au Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) pour l'organisation de la célébration des 30 ans de l'éducation à l'environnement en Bretagne, détaillé dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220616